

M2 Economie nationale et politique agricole

Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne qui s'intéresse à l'agriculture et à ses relations avec la société, l'économie et la politique et qui bénéficie d'un niveau de compétence équivalant à un CFC d'agriculteur.
Objectifs	<p>A la fin du module, l'apprenant(e) est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Présenter une vue d'ensemble de l'évolution de la société, de l'économie et de la politique et peut en évaluer les conséquences pour l'agriculture tant au niveau national, régional qu'à l'échelle de l'entreprise.➤ Décrire le rôle et le fonctionnement de l'UE et de l'OMC ; il peut évaluer leur importance pour la Suisse.➤ Juger les différentes exigences imposées à l'agriculture suisse ; il est capable de commenter les mécanismes qui mènent à une prise de décision politique. Il est apte à défendre ses propres intérêts avec efficacité.➤ Expliquer les différentes mesures de politique agricole et leurs conséquences tant au niveau national, régional qu'à l'échelle de l'entreprise.
Contenu	<p>Les fonctions de l'agriculture dans une économie moderne ; L'UE et sa politique agricole, l'organisation mondiale du commerce (OMC) et leur influence sur la Suisse ; La politique agricole de la Suisse ; Les rôles des organisations agricoles ; Les arguments en faveur d'une agriculture indigène, les tâches d'intérêt public ; Discussion avec les acteurs importants de la politique agricole suisse (Office fédéral de l'agriculture, organisations agricoles, représentants des consommateurs, des protecteurs de l'environnement, des grands distributeurs, du commerce extérieur, etc.).</p>
Niveau	Maîtrise fédérale pour agriculteurs / examen professionnel supérieur
Forme et durée	30 heures de cours en classe 10 heures de travail personnel
Evaluation	Examen oral (1 h)
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention de la maîtrise agricole et de l'examen professionnel supérieur de paysannes
Prestataires	Centres de formation agricole
Validité	5 ans après réussite de l'évaluation
Adaptation des objectifs	Selon besoin

Objectifs détaillés

Objectifs détaillés

Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :

1. Décrire les fonctions de l'agriculture et de son exploitation dans l'économie nationale (multifonctionnalité). (C2)
2. Décrire les caractéristiques d'une économie sociale des marchés et démontrer à l'aide d'exemples des applications concrètes en Suisse (C4)
3. Analyser l'évolution actuelle de la société, l'économie et la politique et évaluer les conséquences pour l'agriculture au niveau national, régional et pour son entreprise. (C4)
4. Décrire les relations économiques de la Suisse avec les autres pays et montrer les conséquences qu'elles ont sur la politique agricole suisse. (C4)
5. Décrire les buts, les structures, l'organisation de l'UE, ainsi que les bases de la politique agricole de l'UE et comparer la situation de l'agriculture dans l'UE avec les conditions suisses. (C4)
6. Expliquer les buts, les structures et les principales règles de l'OMC ainsi que leur importance pour l'économie suisse et en particulier pour l'agriculture. (C4)
7. Décrire l'élaboration de la législation suisse et les mécanismes de décision politique (élaboration d'une loi et procédure de consultation). (C2)
8. Décrire les rôles du parlement, du gouvernement, de l'administration dans la politique agricole. (C2)
9. Décrire les principales mesures de la politique agricole suisse et leur influence au niveau national, régional ou de sa propre entreprise. (C4)
10. Expliquer et justifier chez un non-connaissseur les principales mesures étatiques en faveur du secteur agricole. (C2)
11. Mettre en évidence les rôles des partis politiques, des organisations économiques ou industrielles, des groupements de consommateurs, de la protection de l'environnement et autres groupes de pression d'importance nationale ainsi que leurs différentes exigences envers l'agriculture suisse. (C6)
12. Evaluer pour les différents marchés de son exploitation les principales interventions étatiques. (C6)
13. Décrire les structures, les buts et les activités des principales organisations professionnelles agricoles d'importance nationale, évaluer leur efficacité pour la branche et leur importance pour sa propre exploitation. (C6)